

RCS : VANNES Code greffe : 5602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00180 Numéro SIREN : 481 364 313 Nom ou dénomination : 4 L.M.
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2024 sous le numéro de dépôt 4160

Le 03 JUIN 2024

4LM

Société à responsabilité limitée

Au capital de 8.000 euros

Siège social : 17 Rue des Iles

56880 PLOEREN

RCS VANNES : 481 364 313

D2024/4160

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, et le trente septembre à dix-huit heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Mr LE MERCIER Frédéric, propriétaire de deux cents parts, ci 200 parts
- Mme MISTRAL, épouse LE MERCIER, Christine, propriétaire de deux-cents parts, ci .. 200 parts

Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social.

Monsieur Frédéric LE MERCIER préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ; en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La lettre de convocation à l'assemblée ;
- Rapport de gestion de la gérance
- Comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2020 ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2020 quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;

Fun

- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2020, approuve ledit rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2020 lesquels font apparaître un bénéfice de 49 482,61 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 49 482,61 euros au compte report à nouveau de la façon suivante :

Origine

Résultat de l'exercice (bénéfice) 49 482,61 euros

Affectation

En totalité au compte de « Autres Réserves » qui s'élève, après cette affectation à 239 845,05 euros (créateur)

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fin

TROISIÈME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Chacune desdites conventions soumises à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'Associé intéressé, conformément à la loi a été approuvée par l'autre Associé

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

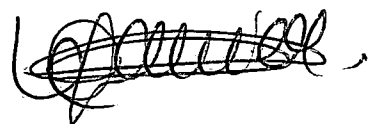
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-huit heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et par tous les associés présents.

LE MERCIER Frédéric



LE MERCIER Christine



SARL 4LM
17 RUE DES ILES
56880 PLOEREN

4LM
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8.000 euros
Siège social : 17 Rue des Iles
56880 PLOEREN
RCS VANNES : 481 364 313

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
30 SEPTEMBRE 2020

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 mai 2020

DEUXIÈME RESOLUTION

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 49 482,61 euros au compte report à nouveau de la façon suivante :

Origine

Résultat de l'exercice (bénéfice)

49 482,61 euros

Affectation

En totalité au compte de « Autres Réserves » qui s'élève, après cette affectation à 239 845,05 euros (créditeur)

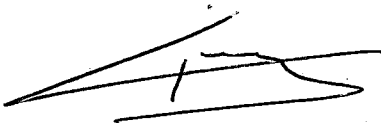
Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

LE MERCIER Frédéric



SARL 4LM
17 RUE DES ILES
56880 PLOEREN

4LM
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8.000 euros
Siège social : 17 Rue des Iles
56880 PLOEREN
RCS VANNES : 481 364 313

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 MAI 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mai 2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Total chiffre d'affaires de l'exercice : 0 euros

Résultat net de l'exercice : 49 482,61 euros

Total bilan : 295 893,63 euros

La SARL 4 LM avait consenti un abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune, au profit de sa filiale EVV56. Au cours de l'exercice un produit exceptionnel de 50 000 euros a été constaté suite à l'activation de la clause de retour à meilleure fortune.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Poursuite de l'activité

Fin.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les Sociétés suivantes :

- SARL EVV56 pour 100 % du capital soit 5 000 parts sociales de 20 € chacune ;
- SCI LMONE pour 20 % du capital soit 200 parts sociales de 10 € chacune.

La SARL EVV56, siège social à PLOEREN, 17 Rue des Iles a démarré son activité en date du 17 février 2012 dans la distribution de produits biologiques.

Total chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31/12/2019 : 2 014 284 euros

Résultat net de l'exercice clos au 31/12/2019 : 5 879 euros

Total bilan de l'exercice clos au 31/12/2019 : 816 019 euros

La SCI LMONE siège à PLOEREN, 17 Rue des Iles. Au titre de 2019, la SCI LMONE à déclarer un chiffre d'affaire de 89 460 euros HT.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 mai 2020 :

- Les produits d'exploitation de l'exercice se sont élevés à 0 euros
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 909 euros contre 1 031 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de - 11,83 % ;
- Le résultat d'exploitation ressort à -909 euros contre -1 031 euros au titre de l'exercice précédent ;

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de 392 euros contre 285 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -517 euros contre -746 euros pour l'exercice précédent ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 50 000 euros contre 39 000 euros au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de 0 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 49 483 euros contre un bénéfice de 38 254 euros au titre de l'exercice précédent ;

Au 31 mai 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 295 894 euros contre 247 072 euros pour l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 49 482,61 euros au compte report à nouveau de la façon suivante :

Origine

Résultat de l'exercice (bénéfice)

49 482,61 euros

Affectation

En totalité au compte de « Autres Réserves » qui s'élève, après cette affectation à 239 845,05 euros (créateur)

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

SARL 4LM

**17, RUE DES ILES
56880 PLOEREN**

La Gérance



4LM
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8.000 euros
Siège social : 17 Rue des Iles
56880 PLOEREN
RCS VANNES : 481 364 313

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES

PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Exercice clos le 31 mai 2020

Chers associés,

Conformément aux dispositions du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport spécial relatif aux conventions conclues entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

1ere partie

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce.

2 ème partie

Conventions déjà approuvées par la collectivité des associés statuant sur les comptes d'exercices précédents.

- ✓ Monsieur et Madame LE MERCIER mettent à disposition de la Société 4LM à titre gratuit, un local situé dans un immeuble sis 17 Rue des Iles à PLOEREN (56880).

FM.

- Convention Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune conclue le 20 Décembre 2013 entre notre Société et la SARL EVV56 dont Mr Frédéric LE MERCIER est également gérant.

Objet : abandon de compte courant avec clause retour meilleur fortune en date du 20/12/2013 à la SARL EVV56 à hauteur de 190 000 euros sur compte courant.

Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleur fortune (valable pendant 10 ans à compter du 01/01/2014 ; qui précise que : « si au cours de cette période la SARL EVV56 dégage des bénéfices et que sa situation nette redevient supérieure à 50 000 euros, la EVV56 devra rembourser 4LM par inscription en compte courant à concurrence de l'excédent sans que cela génère un déficit sur l'exercice du remboursement ».

Par avenant en date du 29 janvier 2016, les conditions de retour à meilleure fortune ont été modifiées. Elle ne pourra être activée que si la situation nette de la SARL EVV56 redevient supérieure ou égale au montant du capital social.

Lors de l'exercice clos du 31/12/2019 de la SARL EVV56, le résultat de l'exercice étant suffisant pour maintenir la situation nette de la société à un montant égal ou supérieur au capital social, une reprise sur clause de retour à meilleure fortune a été passé pour 50 000 euros.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Fait à Ploeren,
Le 15 septembre 2020

La Gérance



SARL 4LM
17 RUE DES ILES
56880 PLOEREN

4LM

Liasse fiscale

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes

Liasse fiscale

Le 03 JUN 2024

2024/4160

①

BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : 4LM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise : 17 RUE DES ILES 56880 PLOEREN		Durée de l'exercice précédent : 12	
Numéro SIRET : 4 8 1 3 6 4 3 1 3 0 0 0 1 7		Néant ☐	
		Exercice N clos le : 31/05/2020	
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CN	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AP	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif *	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO
Renvois : (I) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	CR
		(3) Part à plus d'un an :	
		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF ayant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		4LM	Néant	Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000	DA	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG	190 362	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	49 483	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	248 645	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	46 639	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	610	
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	47 249		
Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	295 894		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	47 249		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGI-FIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		4LM		Néant ☐	
		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	
				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF
		FG		FI	FI
		FJ		FK	FL
	Chiffres d'affaires nets *				FM
	Production stockée *				FN
	Production immobilisée *				FO
	Subventions d'exploitation				FP
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FQ
	Autres produits (1) (11)				FR
Total des produits d'exploitation (2) (I)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS
	Variation de stock (marchandises) *				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX
	Salaires et traitements *				FY
	Charges sociales (10)				FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)				GE
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG
opérations courantes	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)					GW

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SID 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		4LM	Néant ☐	
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		IIA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		IIB	50 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges		IC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	50 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HI	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	50 000
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			IJ	
Impôts sur les bénéfices *			IK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			IL	50 392
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			IM	909
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			IN	49 483
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IO	
	(2)	produits de locations immobilières	IY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	- Crédit-bail mobilier *	IP	
		- Crédit-bail immobilier	IQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	ID	
	(9)	Dont transferts de charges	AI	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7), et le joindre en annexe) :	Exercice N		
REPRISE ABANDON C/C CLAUDE RETOUR MEILL PORT		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
			50 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N-1		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2020

Désignation de l'entreprise		4LM		Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations, au début de l'exercice		
				Augmentations		
				Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KP	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	LJ	KJ	KL	
		Dont Composants				
		Sur sol d'autrui	M1	KM	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP	KQ	
					KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	KT	
					KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	
		Matériel de transport *		KY	KZ	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	LC	
		Emballages récupérables et divers *		LE	LF	
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ	
	Avances et acomptes		LK	LL	LM	
	TOTAL III		LN	LO	LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T	
	Autres participations		8U	8V	8W	
	Autres titres immobilisés		IP	IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	IU	IV	
	TOTAL IV		IQ	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	OH	OJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				Réévaluation finale * ou évaluation par mise en équivalence		
				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	D0	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LW	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS	MG	MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	
		Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU	MM	MN	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV	MP	MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW	MS	MT	
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	
		Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	
	Avances et acomptes	NC	ND	NE		
	TOTAL III	IY	NG	NH	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	OU	M7	OW
		Autres participations	IO	OX	OY	OZ
		Autres titres immobilisés	II	2B	2C	2D
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G	
TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	OK	OL	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2020

Exercice N clos le 3 1 0 5 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 4 LM

Néant ☒ *

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes

Le 03 JUIN 2024

D2024/4160

⑥

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

DGFiP N° 2055-SD 2020

Désignation de l'entreprise 4LM

Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EJ		EM		FN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	3 812	QM		QN	3 812	QO	
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT	
TOTAL III				QU	3 812	QV		QW	3 812	QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				YN	3 812	YP		YQ	3 812	YR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobiliations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorp- relles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc aut. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général sans venté (NP + NQ + NR)		NW	Total général sans venté (NS + NT + NU)		NY	Total général sans venté (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à éaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 4LM		Néant ☐			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies F du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6P	6Q	6R
		6S	6T	6U	6V
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7C	7D	7E
	TOTAL GÉNÉRAL (II + III)	7C	7D	7E	7F
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

DGFIP N°2057-SD 2020

Désignation de l'entreprise : 4 LM		Néant		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtée ou remis en garantie * UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VH	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC	181 914	181 914
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		
	Charges constatées d'avance	VS		
	TOTAUX		VT	181 914
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	610	
Personnel et comptes rattachés		8C		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	8F		
	Obligations cautionnées	8G		
	Autres impôts, taxes et assimilés	8H		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8I		
Groupe et associés (2)		8J	46 639	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		8L		
Produits constatés d'avance		8M		
TOTAUX		8N	47 249	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	8O		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	8P		
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	8Q	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise 4LM		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant ☐		Exercice N° clos le 31/05/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS								
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses soupiraires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239-30ies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							
	Quote-part							
	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					
	à long terme		- imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					
			- Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
TOTAL I							49 483	
II. DÉDUCTIONS								
PÉRTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
			- imposées au taux de 0 %					
			- imposées au taux de 19 %					
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
	Majoration d'amortissement *							
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Réponse d'entreprises en difficulté) et ajustement	K9	Entreprises nouvelles (44 autres)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 bis A)	L5	
		PME de complément de l'IS-2016 (art. 44 bis A)	L6	Société investissements immobiliers (art. 204C)	K3	Zone de réinsertion de la défense (44 bis A)	PA	
		ZFE-UE (art. 44 bis A et 44 bis B)	OV	Flux de capital à réintégrer (art. 44 bis A)	1F	Zone franche d'activité (44 bis A)	NC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 bis A)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 bis A)	PC	Zone de développement économique (art. 44 bis A)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)	X9	dont déduction exceptionnelle amortisseur de créance	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)	YC	
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)	YB			
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)	YD			Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
TOTAL II							50 000	
III. RÉSULTAT FISCAL								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :								
bénéfice (I moins II)		XI						
déficit (II moins I)		XJ						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								
ZL								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
XL								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								
XN						517		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

DGFIP 2058 A 2020
Extension

4LM

GAGE Experts-comptables janvier 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2020

Désignation de l'entreprise 4LM		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	95 801	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	95 801	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	517	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	96 319	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	ligne W1	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 54 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 4LM										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD	38 254				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	38 254		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	38 254		Report à nouveau	ZG	(0)				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	38 254		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7									YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance									YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) JS									XQ	
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	646
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES									ST	325
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZI	970
										ZJ	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	(61)
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS									YZ	(61)
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									YX	(61)	
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *									OB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									OS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%
	- Numéro de centre agréé * XP										
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévue par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOI pour le régime de groupe).

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 55 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 4LM Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1 Mat.bureau 4infor	3 812		3 812		
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

I - Immobilisations*

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
20	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)					
21	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)					
22	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)					

II - Autres éléments

(A) (B) (C)
(Ventilation par taux)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 F du CGI.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 4LM

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ②	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ②	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des div exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+E-G-H
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des div exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 4LM		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise: 4LM Néant ☒ *

Exercice ouvert le: 01/06/2019 et clos le: 31/05/2020 Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :

Dont apprentis YP

Dont handicapés YF

Effectifs affectés à l'activité artisanale YG

RT

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises OA

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées OK

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OL

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges OT

TOTAL 1 OX

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OH

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation OE

Subventions d'exploitation reçues OF

Variation positive des stocks OD

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée OI

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation XT

TOTAL 2 OM

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats ON

Variation négative des stocks OQ

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances OR

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois OS

Taxes déductibles de la valeur ajoutée OZ

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OW

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée OU

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois OG

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OY

TOTAL 3 OJ

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) OG

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF) SA

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ☒ EV

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois) GX

Effectifs au sens de la CVAE * EY

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) HX

Période de référence GY / / GZ / /

Date de cessation HR / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/05/2020

N° SIRET 4 8 1 3 6 4 3 1 3 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 4LM

ADRESSE (voie) 17 RUE DES ILES

CODE POSTAL 56880

VILLE PLOEREN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 400

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique MISTRAL Prénom(s) CHRISTINE

Nom marital LE MERCIER % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 200

Naissance: Date 17/02/1969 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays

Adresse : N° 17 Voie RUE DES ILES

Code Postal 56880 Commune PLOEREN Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique LE MERCIER Prénom(s) FREDERIC

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 200

Naissance: Date 17/08/1963 N° Département 35 Commune RENNES Pays

Adresse : N° 17 Voie RUE DES ILES

Code Postal 56880 Commune PLOEREN Pays FRANCE

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

2020 Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI 2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice a

EBITDA fiscal de l'exercice b

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €) c

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise d

Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé e

Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c) f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres g

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019) i

Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice j

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h) k

Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k) l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

2020	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468	
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit		
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b	
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI								
		Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI				Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention		
Total								
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
		Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total								

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31052020

N° SIRET 4 8 1 3 6 4 3 1 3 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 4LM

ADRESSE (voie) 17 RUE DES ILES

CODE POSTAL 56880

VILLE

PLOEREN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique	sarl	Dénomination	EVV56	N° SIREN (si société établie en France)	531089811	% de détention	100,00
Adresse :	N° 17	Voie	RUE DES ILES	Code Postal	56880	Commune	PLOEREN
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	LM ONE	N° SIREN (si société établie en France)	531630291	% de détention	20,00
Adresse :	N° 17	Voie	RUE DES ILES	Code Postal	56880	Commune	PLOEREN
						Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2020Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Tendrez à date du service

Exercice ouvert le	01062019	et clos le	31052020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
4114 17 RUE DES ILES 56880 PLOEREN			
SIRET	4 8 1 3 6 4 3 1 3 0 0 0 1 7	Mét :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	517
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i>
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A	Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies</i> C-1-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-1-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE GENERATION EXPERT
---	-----	---	-----	--	------------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SARL RENOUVIN ASSOCIES 17 Avenue Pierre MENDES FRANCE 31320 CASTANET TOULOSAN Tél: 0561739306	
CGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cochez la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
Date: 07072020	Lieu: PLOEREN
Qualité et nom du signataire: Gérant	FREDERIC LE MERCIER
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXÉ AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2020

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e		
					f		
					g		
					h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)		
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 5 ann. III au CGI):		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
* SARL, tous les associés;		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:			
* SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1		2	3	4	5	6	7
CHRISTINE LE MERCIER Gérant		200					
17 RUE DES ILES 56880 PLOEREN							
FREDERIC LE MERCIER Gérant		200					
17 RUE DES ILES 56880 PLOEREN							
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾				MVLT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLT restant à reporter			